



Contrat d'entretien			
Nouveau contrat : Date de début :		Renouvellement : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Pour des contraintes de planification, merci de nous contacter 48h avant l'intervention pour toute reprogrammation			
Utilisateur : M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/>		Nom / Prénom :	
Adresse :			
NPA :		Commune :	
Natel :		E-mail :	
Souscripteur : Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> \Si.différent.de.l'utilisateur			
Nom :		Adresse :	
NPA :		Commune :	
Natel :		E-mail :	
Equipements :			
Nom du produit	Date de mise en service	Numéro de série	Numéro de série UI ou chaudière



Type de contrat d'entretien	Audit	Classique	Confort	Premium	Cocher la case correspondante au(x) produit(s)
Tarifs valables du 01/09/2025 au 31/12/2026	TVA à 8.1 %				
Chauffe-eau thermodynamique	300.00 CHF	243.00 CHF	343.00 CHF	534.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Chauffe-eau solaire 4 panneaux thermiques	320.00 CHF	263.00 CHF	363.00 CHF	564.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Panneaux thermiques supplémentaire	30.00 CHF	30.00 CHF	30.00 CHF	50.00 CHF	Nbres :
Pompe à chaleur air/eau jusqu'à 18kw	405.00 CHF	365.00 CHF	525.00 CHF	765.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur air/eau de 18 à 30 kW	505.00 CHF	465.00 CHF	625.00 CHF	895.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur air/eau de plus de 30 kW	605.00 CHF	565.00 CHF	725.00 CHF	1075.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur hybride Mazout/Gaz 18 kW	455.00 CHF	415.00 CHF	575.00 CHF	735.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur air/air monosplit	275.00 CHF	235.00 CHF	355.00 CHF	535.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur air/air bi-split	335.00 CHF	280.00 CHF	400.00 CHF	580.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur air/air 3 postes	385.00 CHF	325.00 CHF	455.00 CHF	635.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur air/air 4 postes	430.00 CHF	370.00 CHF	510.00 CHF	690.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur air/air 5 postes	475.00 CHF	420.00 CHF	560.00 CHF	740.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Pompe à chaleur air/air gainable split	290.00 CHF	250.00 CHF	370.00 CHF	550.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Gainable régulation par zone	420.00 CHF	360.00 CHF	480.00 CHF	560.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Chaudière au sol à condensation gaz	310.00 CHF	250.00 CHF	300.00 CHF	410.00 CHF	<input type="checkbox"/>



Chaudière murale à condensation gaz	265.00 CHF	205.00 CHF	265.00 CHF	375.00 CHF	<input type="checkbox"/>
Contrôle du vase d'expansion	✓	✓	✓	✓	
Contrôle de la turbidité de l'eau de chauffage	✓	✓	✓	✓	
Contrôle du PH de l'eau froide	✓	✓	✓	✓	
Contrôle des connexions électriques	✓	✓	✓	✓	
Contrôle de l'étanchéité du circuit frigorifique	✓	✓	✓	✓	
Nettoyage des échangeurs à air	✓	✓	✓	✓	
Nettoyage des filtres air/eau	✓	✓	✓	✓	
Vérification de l'écoulement des condensats	✓	✓	✓	✓	
Contrôle des organes de sécurité	✓	✓	✓	✓	
Contrôle de combustion si chaudière	✓	✓	✓	✓	
Contrôle du fonctionnement	✓	✓	✓	✓	
Rapport d'intervention	✓	✓	✓	✓	
Dépannages inclus			✓	✓	
Pièces incluses				✓	
Choix de la formule de l'entretien :					
Audit	Classique	Confort	Premium		
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Tous les dépannages supérieurs à 2h d'intervention seront facturés pour les clients entretien classique en cas de dépannage au cours de l'année.

Forfait kilométrique : Gratuit jusqu'à un rayon de 15 km, au-delà : 1.40 CHF le km (uniquement pour le contrat classique).



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

La société DILLYTHERM est une société anonyme (SA) de droit Suisse au capital social de 100 000 CHF, immatriculée au Registre du Commerce de VAUD sous le numéro 550-1252516-5 et dont le siège social est sis Chemin de Champ-Colin 13, 1260 NYON, représentée par monsieur Dine BOURAS.

Le numéro de TVA intracommunautaire du Prestataire est le CHE-404.346.451.

Le Prestataire peut être joint aux coordonnées suivantes :

- Route de Champ -Colin 13, 1260 NYON
- 078.210.76.58
- info@dillytherm.ch

Les Services sont fournis au tarif du Prestataire en vigueur au jour de la signature du bon de commande, exprimé en Franc Suisse hors taxes. En cas de prix non déterminable a priori, le prix des Services est déterminé dans le bon de commande en fonction de la nature des Services, du niveau de compétence et d'expertise requis et du nombre de la qualification et expérience du personnel nécessaire. En cas de prix déterminé, les honoraires des Services et/ou taux horaires de facturation applicables à la date des présentes figurent en Annexe. Le tarif est ferme et ne peut être révisé pendant la durée d'exécution des Services. Le Prestataire se réserve toutefois le droit de modifier ses prix à tout moment pour tous Services qui seraient souscrits postérieurement à cette modification. Lorsque les Services sont à exécution successive, facturables à échéance régulière et peuvent faire l'objet d'une tacite reconduction, toute modification du tarif des Services prendra effet lors de la prochaine période contractuelle. A défaut de résiliation par le Client avant cette prise d'effet, la nouvelle tarification sera applicable à la nouvelle période contractuelle. Toute modification des tarifs résultant d'une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée ou la création de toute nouvelle taxe assise sur le prix des Services sera immédiatement et automatiquement appliquée. Des éventuelles réductions de prix, ristournes et remises pourront s'appliquer aux Services dans des conditions prévues en Annexe ou dans tout autre document qui serait communiqué au Client. En cas de tarif promotionnel, le Prestataire s'engage à appliquer ce tarif à toute commande passée durant la période de la promotion. Les frais engagés pour l'exécution des Services pourront faire l'objet d'une refacturation au client (frais de déplacement, hébergement, débours, etc.) selon l'accord des parties figurant le cas échéant dans le bon de commande.

Article 4 - CONDITIONS DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

En cas de services spécifiques :

Un acompte de 50 % du prix total des Services est facturé par le Prestataire et exigible auprès du Client au jour de la signature du bon de commande, le solde étant facturé et exigible au terme de la fourniture des Services. Les Services sont facturés et le prix est exigible en totalité et payable en un seul versement dans un délai de 30 jours fin de mois suivant leur fourniture. En cas de services à exécution successive : Les Services sont facturés et le prix est exigible et payable dans un délai de 30 jours fin de mois suivant leur fourniture. Les modes de paiement suivants peuvent être utilisés :

- Chèque bancaire

Article 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de ventes (les « Conditions Générales ») s'appliquent aux services suivants (les « Services ») fournis par le Prestataire à tout client professionnel désirant en bénéficier (le « Client ») :

- Mise en service pompe à chaleur Air/Eau
- Mise en service pompe à chaleur Air/Air
- Mise en service chaudière murale gaz, au sol gaz/fuel
- Entretien, dépannage pompe à chaleur Air/Eau
- Entretien, dépannage pompe à chaleur Air/Air
- Entretien, dépannage chaudière murale gaz, au sol gaz/fuel

- Virement bancaire

- Par Prélèvement

Si paiement par chèque,

En présence d'un paiement par chèque, ce dernier doit être émis par une banque domiciliée en Suisse. L'encaissement est effectué immédiatement, ou selon les conditions convenues entre le Prestataire et le Client dans le bon de commande. En cas de règlement anticipé par le Client, aucun escompte ne sera pratiqué. En aucun cas les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans accord préalable et écrit entre le Prestataire et le Client. Toute suspension, déduction ou compensation opérée unilatéralement par le Client sera traitée comme un défaut de paiement et entraînera toutes les conséquences d'un retard de paiement. Il est expressément convenu que le Client est valablement mis en demeure de payer par la seule exigibilité de l'obligation

. En cas de retard de paiement de l'une des échéances, le Prestataire se réserve notamment le droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due au Client, de :

☒ exiger le paiement immédiat de l'ensemble des sommes à devoir au titre des Services, celles-ci devenant immédiatement exigibles quelle que soit leur échéance initialement prévue

☒ refuser toute nouvelle commande ou exiger pour toute nouvelle commande un paiement comptant ou une garantie pour la bonne exécution des engagements ;

☒ imputer tout paiement partiel en premier lieu sur la partie non privilégiée de la créance puis sur les sommes dont l'exigibilité est la plus ancienne ;

☒ réduire, suspendre ou annuler les Services en cours, 15 jours après mise en demeure restée sans effet, effectuée par le Prestataire auprès du Client ;

☒ appliquer, sans mise en demeure préalable, à toutes les sommes dues, dès le premier jour de retard et jusqu'à complet paiement, des pénalités de retard calculées au taux visé selon l'article 75 du Code des Obligations ; et/ou

☒ exiger le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 CHF pour frais de recouvrement, pour chaque facture payée en retard, et le paiement d'une indemnité égale à 5% des sommes lui restant dues (selon l'article 104 du code des obligations, sans préjudice de la réparation de tout dommage effectivement subi.

Toute commande de services, emporte, de la part du Client, l'acceptation préalable sans restrictions ni réserves des Conditions Générales, dont le Client déclare avoir pris connaissance. Les Conditions Générales sont applicables nonobstant toute stipulation contraire figurant dans tous documents émanant du Client, et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Les Conditions Générales sont applicables sous réserve de toute stipulation contraire, figurant au bon de commande ou à des conditions particulières le cas échéant conclues entre le Prestataire et le Client concerné.

Article 2 – COMMANDES

Chaque commande de Services donne lieu à l'établissement d'un devis détaillé, d'une durée de validité de 30 jours à compter de sa date de

Article 5 - MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

Le Prestataire déclare disposer des compétences, de l'expérience et des moyens nécessaires pour fournir les Services, et assumer la pleine responsabilité tant de l'exécution des Services que de l'organisation du travail de son personnel le cas échéant. Le Prestataire fournira les Services de bonne foi et mettra en œuvre toutes les diligences requises pour l'exécution de ses obligations au titre des présentes Conditions Générales, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des droits de tiers. Notamment, le Prestataire s'engage à :

- apporter tous les soins requis par la diligence professionnelle et les usages de la place à l'exécution des Services ;

- mettre le cas échéant en œuvre ou à disposition les moyens adéquats pour l'exécution des Services ;

- en l'absence d'exécution immédiate des Services, faire ses meilleurs efforts pour assurer le respect du délai ou calendrier indicatif figurant dans le bon de commande. Le Prestataire fournira les Services au lieu convenu avec le Client dans le bon de commande. Au cas où le Prestataire fournirait les Services dans les locaux du Client, le Prestataire se conformera, et fera en sorte que son personnel se conforme aux standards raisonnables de sécurité et aux procédures d'hygiène, de sécurité et de confidentialité en vigueur dans ces locaux. Le Prestataire collaborera activement et de bonne foi avec le Client en tous domaines, en vue de la bonne exécution des Services, et informera immédiatement le Client de toute difficulté ou de tout litige survenu au cours de l'exécution de sa mission. Le Prestataire fournira les Services en totale indépendance et autonomie. Ni le Prestataire, ni ses dirigeants, ni les membres de son personnel, ne pourront prétendre être agents, sous-traitants ou salariés du Client et ne disposeront du pouvoir ou de l'autorité pour prendre des décisions, engagements, ou conclure des contrats au nom et pour le compte du Client, de quelque manière que ce soit, sauf mandat écrit préalable et spécial donné par le client. Le Prestataire sera redevable des taxes, cotisations de sécurité sociale ou pénalités inhérentes à son activité de professionnel indépendant, devra accomplir toutes les formalités inhérentes à ce statut, en respectant les obligations légales et réglementaires qui lui incombent en ce qui concerne l'emploi et la rémunération du personnel amené à assurer les Services. Le Prestataire s'engage notamment à remettre au Client à la date de signature d'un bon de commande et tous les six (6) mois subséquents un extrait du Registre du

création. La commande est définitive dès acceptation et signature du devis par le Client, ce dernier valant alors bon de commande. Le bon de commande, la nature des Services et leurs modalités d'exécution ne pourront être modifiés sans l'accord préalable et écrit du Prestataire. En cas d'annulation par le Client d'une commande confirmée, pour quelque motif que ce soit, et sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires :

- l'acompte éventuellement versé à la commande par le Client restera acquis de plein droit au Prestataire et ne donnera lieu à aucun remboursement ; - en l'absence d'acompte, une somme correspondant à 30 % du prix total hors taxes des Services sera due au Prestataire et facturée au Client.

Article 3 – CONDITIONS TARIFAIRES

Commerce. Le Prestataire informera le cas échéant le Client préalablement par écrit, de toute mission ou action qui serait susceptible de créer une situation de conflit d'intérêt, de telle manière à ce que les parties déterminent d'un commun accord les décisions à prendre et mesures à mettre en place afin de préserver les intérêts du client.

Article 6 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client collaborera activement et de bonne foi avec le Prestataire en tous domaines en vue de la bonne exécution des Services. Il communiquera notamment des informations et documents au caractère complet, précis exact et sincère et prend les décisions raisonnablement nécessaires dans les délais requis pour l'exécution des Services. Le Prestataire sera autorisé à utiliser tout élément communiqué par le Client pour les besoins de la réalisation des Services ou obtenu par le biais de sources d'informations publiques généralement considérées comme fiables et à présumer, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, que cet élément est exact, précis, sincère, complet et ne comporte pas d'inexactitude ou d'insuffisance susceptible d'en altérer la portée. Le Client est tenu de désigner un représentant disponible et investi du pouvoir de décision qui sera l'interlocuteur principal du Prestataire dans la gestion de leurs relations au titre de l'exécution des Services. Le Client ne peut modifier, en cours d'exécution des Services, leur nature ou leurs modalités de fourniture, sauf accord préalable et écrit du Prestataire. Il s'engage à informer immédiatement le Prestataire de toute difficulté, réserve ou de tout litige survenu au cours de l'exécution des Services, afin de permettre le cas échéant un règlement amiable de la situation. Le Client verse le prix des Services dans les conditions et selon les modalités prévues aux présentes.

Article 7 – RÉCLAMATIONS

En cas d'inexécution ou d'exécution défectueuse des Services, le Client devra le notifier au Prestataire et formuler ses griefs, réserves et les justificatifs pertinents dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date où il en a connaissance, afin de permettre aux parties de faire leurs meilleurs efforts en vue de parvenir à un règlement amiable de la situation dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la notification initiale du Client. A défaut de règlement amiable dans les conditions susvisées et en cas d'inexécution suffisamment grave du Prestataire, le Client pourra résilier les Conditions Générales dans les conditions prévues au Code de Procédure Civil et obtenir le cas échéant des dommages et intérêts du Prestataire aux fins de réparer le préjudice subi, le Client renonçant par avance à

DILLYTHERM SA, Route de Champ Colin 13, 1260 NYON
Mail : info@dillytherm.ch / Tél : 078 210 76 58
Banque : Valiant SA / Titulaire du compte : Dillytherm SA
IBAN : CH93 0630 0508 0368 9190 7



soliciter une exécution forcée en nature des Services par le Prestataire ou un tiers ou une réduction proportionnelle du prix, par dérogation expresse aux dispositions des articles 197, 213, 243 du Code Procédure Civil.

Article 8 - RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens au titre de la fourniture des Services. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée :

- en cas de manquement à une quelconque obligation résultant d'un cas fortuit ou d'un événement de force majeure au sens de l'article 23 du Code des Obligations, y compris, mais sans y être limités, des événements imprévisibles tels que grèves, arrêts de travail, troubles sociaux, fermetures d'usines, inondations, incendies, défaut de production ou de transport non-consécutif à son fait personnel, rupture d'approvisionnement, guerres, émeutes, insurrections et plus généralement toute circonstance ou événement empêchant la Société d'exécuter convenablement ses obligations ;

- dans le cas où les informations, données, instructions, directives, matériels ou supports communiqués par le Client sont erronés ou incomplets, et plus généralement dans le cas où l'inexécution ou l'exécution défectueuse des Services résulte en tout ou partie du comportement, d'un manquement ou d'une carence du Client ;

- en cas d'utilisation des résultats des Services pour un objet ou une finalité différents de ceux pour lesquels le Prestataire est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations du Prestataire ou d'absence de prise en compte des réserves émises par le Prestataire. En tout état de cause, le Prestataire n'encourt aucune responsabilité au titre de tous dommages ou préjudices indirects ou immatériels tels que préjudice financier, perte de chance, perte de profit, perte de contrat, perte de commande, perte de clientèle, perte d'exploitation, préjudice ou trouble commercial ou préjudice d'image, qui pourraient résulter de la fourniture défectueuse ou de l'absence de fourniture des Services. La responsabilité du Prestataire ne peut excéder un montant égal au prix hors taxes perçu auprès du Client au titre de la fourniture des Services au cours des douze (12) derniers mois. Conformément aux dispositions de l'article 184 du Code des Obligations, toute action judiciaire d'un Client à l'égard du Prestataire est atteinte par la prescription à l'expiration d'une durée d'un (1) an suivant la date à laquelle le Client concerné a eu connaissance ou est présumé avoir eu connaissance du fait dommageable.

Article 9 – NON SOLlicitation

Le Client s'interdit, pendant toute la durée des présentes Conditions Générales augmentée d'une durée d'un (1) an après leur résiliation ou fin pour quelque cause que ce soit, d'inciter ou de tenter d'inciter, directement ou indirectement et de quelque manière que ce soit, tout salarié, consultant, mandataire ou représentant du Prestataire, à quitter le Prestataire ou à entrer au service, de quelque manière que ce soit (en tant que salarié, mandataire, consultant, actionnaire ou autre), d'une autre entreprise.

Article 10 - CONFIDENTIALITÉ

Pendant la durée de fourniture des Services, chaque partie pourra prendre connaissance ou recevoir des informations, documents et/ou données confidentiels à propos de l'autre partie. De ce fait, chaque partie s'engage, tant en son

nom qu'au nom de ses préposés pour lesquels elle se porte fort, à préserver la stricte confidentialité de toutes les informations, documents et/ou données confidentiels de toute nature en rapport avec les résultats, l'activité ou la clientèle de l'autre partie ou toute information reçue ou obtenue d'une partie dans le cadre ou en relation avec l'exécution des Services. Le présent engagement de confidentialité des parties est valable, tant pour la durée de fourniture des Services que pendant une durée de deux (2) ans suivant leur fourniture.

Article 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf accord préalable écrit du Prestataire, le Prestataire est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle portant sur les éléments communiqués au Client dans le cadre de la fourniture des Services, et notamment de façon non limitative sur la charte graphique, le titre, la forme, le plan et la structure des informations et documents communiqués, les textes, les logos, les marques, les images et photographies, les animations et vidéos, les slogans, les bases de données et plus généralement tout ou partie des éléments communiqués. En conséquence, les présentes Conditions Générales n'entraînent le transfert d'aucun de ces droits de propriété intellectuelle au profit du Client, qui s'interdit de reproduire, d'utiliser et/ou de représenter, par quelque procédé que ce soit, même partiellement, tout élément sur lequel le Prestataire détient un droit de propriété intellectuelle. Par exception à ce qui précède, le Prestataire concède au Client, sous réserve du respect par ce dernier des présentes Conditions Générales, un droit non exclusif et non cessible d'accéder aux éléments communiqués dans le cadre de la fourniture des Services et dont il détient la pleine propriété, de les télécharger et de les imprimer le cas échéant dans le cadre d'une utilisation interne personnelle et non commerciale.

Article 12 - DONNÉES PERSONNELLES

12.1 Nature des données à caractère personnel collectées

Le Prestataire s'engage à ne collecter que des données à caractère personnel adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Aucune donnée à caractère personnel considérée comme «sensible», telle que l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ne saurait être demandée ni collectée auprès du Client. Le Client est informé par les présentes de ce que les données à caractère personnel signalées comme étant obligatoires sur les formulaires et recueillies dans le cadre du service décrit dans les présentes sont nécessaires à la réalisation de la Prestation. Parmi les données à caractère personnel du Client que le Prestataire collecte auprès de lui peuvent figurer :

Ses noms et prénoms

Son adresse email

Son numéro de téléphone

Sa date de naissance

Son sexe

12.2 Finalité du traitement des données à caractère personnel

Des données personnelles sont susceptibles d'être collectées et utilisées par le Prestataire aux fins de permettre la fourniture des Services,

et peuvent être transmises aux sociétés chargées de la gestion, de l'exécution et du traitement des opérations de paiement. Les données collectées sont également susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la gestion des relations commerciales afin d'établir des statistiques, d'effectuer des études de marché et de comportement et de permettre au Prestataire d'améliorer et de personnaliser les Services.

12.3 Conservation, sécurité et confidentialité des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées sont traitées et stockées dans des conditions visant à assurer leur sécurité et sont conservées pour la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités des présentes Conditions Générales ci-avant. Au-delà de cette durée, elles seront conservées à des fins exclusivement statistiques et ne donneront lieu à aucune exploitation, de quelque nature que ce soit. Ces données peuvent également être conservées à des fins de sécurité et de conservation, afin de respecter les obligations légales et réglementaires auxquelles le Prestataire est soumis. Le Prestataire s'engage à mettre en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la sécurité, l'intégrité et la confidentialité de toutes les données à caractère personnel, afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Toutefois, il est précisé qu'aucune mesure de sécurité n'étant infaillible, le Prestataire ne saurait garantir une sécurité absolue aux données à caractère personnel du Client.

12.4 Droits du Client sur ses données à caractère personnel

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 235.1 du 25 septembre 2020 (« RGPD »), tout Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles le concernant, qu'il peut exercer directement auprès du service clients du Prestataire en le contactant à l'adresse électronique info@dillytherm.ch ou à l'adresse postale suivante Route de Champ-Colin 13, 1260 NYON, en joignant à sa demande une copie d'un titre d'identité. En outre, dans les limites posées par la loi, le Client dispose également du droit de s'opposer au traitement, de le limiter, de décider du sort post-mortem de ses données, de retirer son consentement à tout moment et du droit à la portabilité des données à caractère personnel fournies.

Article 13 – DURÉE - RÉSILIATION

En cas de vente ponctuelle ou en application de conditions particulières, les présentes Conditions Générales sont conclues pour la durée de fourniture des Services, telle que mentionnée le cas échéant dans des conditions particulières ou dans le bon de commande. En cas de vente à exécution successive, les présentes Conditions Générales sont conclues pour une durée initiale de un (1) an. A défaut de dénonciation des présentes Conditions Générales dans un délai de deux (2) mois précédant le terme de cette durée initiale, la fourniture des Services et les Conditions Générales est tacitement reconduite pour une nouvelle période d'une durée équivalente à la durée initiale, aux conditions tarifaires en vigueur à la date de la reconduction. Le Prestataire ou le Client pourra résilier les Conditions Générales de plein droit de manière anticipée par l'envoi d'une notification écrite :

- en cas de survenance d'un cas de force majeure.

- après avoir notifié l'autre partie en cas de manquement grave de celle-ci à ses obligations ou au titre des lois et règlements applicables, auquel il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze (15) jours (lorsqu'il peut être remédié à ce manquement) suivant notification écrite indiquant la nature du manquement et la nécessité d'y remédier.

Article 14 - NOTIFICATIONS

Toute notification ou convocation écrite requise ou permise en vertu des stipulations des présentes sera valablement effectuée si elle est adressée par lettre remise en main propre ou par porteur contre reçu de livraison, par courrier recommandé avec avis de réception, ou par courrier électronique (sauf en cas de résiliation des présentes), adressé aux coordonnées de la partie concernée, chaque partie élitant domicile en son siège social. Tout changement de coordonnées d'une partie pour les besoins des présentes devra être notifié à l'autre partie selon les modalités prévues ci-dessus. Les notifications adressées en mains propres ou par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison. Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire. Les notifications faites par courrier électronique seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique.

Article 15 - AUTONOMIE ET ABSENCE DE RENONCIATION

Si l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions générales était déclarée nulle ou inapplicable pour quelque cause que ce soit en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres stipulations resteraient en vigueur. Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à titre temporaire ou permanent d'une ou de plusieurs stipulations des Conditions Générales n'emportera en aucun cas

Article 16 – MODIFICATION

Le Prestataire se réserve le droit de modifier à tout moment le contenu des présentes Conditions Générales pour la passation de nouvelles commandes de Services. Toute commande consécutive à une modification apportée aux Conditions Générales emportera acceptation par chaque Client de la nouvelle version des Conditions Générales qui lui sera communiquée.

Article 17 - LITIGES

Les litiges qui pourront survenir dans le cadre des relations contractuelles établies entre le Client et le Prestataire devront être résolus, dans la mesure du possible, de manière amiable. A défaut de règlement amiable dans un délai d'un mois à compter de la saisine de l'une des parties, tous les litiges auxquels les Conditions Générales pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, interprétation, exécution, résiliation, leurs conséquences et leurs suites, seront soumis au Tribunal de Commerce de Lausanne dans le Canton de VAUD.

Article 18 - DROIT APPLICABLE ET LANGUE DU CONTRAT

Les présentes Conditions Générales et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit Suisse. Elles sont rédigées en langue française. En cas de traduction en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français fera foi en cas de litige.

DILLYTHERM SA, Route de Champ Colin 13, 1260 NYON
Mail : info@dillytherm.ch / Tél : 078 210 76 58
Banque : Valiant SA / Titulaire du compte : Dillytherm SA
IBAN : CH93 0630 0508 0368 9190 7